

DECISION D'APPROBATION DE MODELE
N° 93.00.812.003.2 DU 5 AOUT 1993

Thermomètres médicaux électriques avec dispositif à maximum F.R.P. modèles MT 1622M-1WR

LA PRESENTE DECISION EST PRONONCEE EN APPLICATION DU DECRET N° 88-682 DU 6 MAI 1988 RELATIF AU CONTROLE DES INSTRUMENTS DE MESURE ET DE L'ARRETE DU 8 JUIN 1990 RELATIF A LA CONSTRUCTION ET AU CONTROLE DES THERMOMETRES MEDICAUX ELECTRIQUES AVEC DISPOSITIF A MAXIMUM. LES SPECIFICATIONS AUXQUELLES DOIVENT SATISFAIRE LES INSTRUMENTS SONT DEFINIES PAR LA NORME NF C 74-315 : APPAREILS ELECTROMEDICAUX (2EME PARTIE : REGLES PARTICULIERES DE SECURITE DES THERMOMETRES ELECTRIQUES DE CONTACT AVEC DISPOSITIF A MAXIMUM).

FABRICANT

MICRO-IDEA INSTRUMENT CO. LTD, 361, Tainan Road, Taipei, Taiwan.

DEMANDEUR

F.R.P., 42, rue du Père Corentin, 75014 Paris.

CARACTERISTIQUES

Les thermomètres médicaux électriques avec dispositif à maximum F.R.P. modèle MT 1622M-1WR comportent une sonde de température et un ensemble indicateur reliés de façon permanente l'un à l'autre.

Leurs principales caractéristiques métrologiques sont les suivantes :

- étendue de mesure spécifiée : 35,50 °C à 42,99 °C,

- étendue de mesure : 32,00 °C à 42,99 °C,
- échelon : 0,01 °C,
- autocontrôle : affichage de l'alarme "Err" en cas de dysfonctionnement.

La fin du mesurage est indiquée par un signal sonore.

La température mesurée n'est pas affichée lorsqu'elle se situe en dehors de l'étendue de mesure.

L'ensemble indicateur délivre un signal d'avertissement lorsque la tension de la pile est inférieure à la tension minimale (1,45 volt).

INSCRIPTIONS REGLEMENTAIRES

La marque d'approbation de modèle figurant au dos du thermomètre est :

93.003

L'étendue de mesure spécifiée figure sur le thermomètre.

DEPOT DE MODELE

Un exemplaire du modèle est déposé à la sous-direction de la métrologie, à la direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement d'Ile-de-France, au Laboratoire National d'Essais et dans les locaux du demandeur.



VALIDITE

La présente décision a une validité d'un an à compter de la date figurant dans son titre.

REMARQUE

La conformité du thermomètre aux dispositions applicables de la première partie de la norme relative aux appareils électromédicaux (NFC 74-011 : règles générales de sécurité) relève de la responsabilité du demandeur.

ANNEXE

Photographie n° 5992.

POUR LE MINISTRE ET PAR DELEGATION :

PAR EMPECHEMENT DU DIRECTEUR DE L'ACTION REGIONALE
ET DE LA PETITE ET MOYENNE INDUSTRIE,
L'INGENIEUR EN CHEF DES INSTRUMENTS DE MESURE,

J. HUGOUNET



■ N° 5992

THERMOMETRES MEDICAUX ELECTRIQUES AVEC DISPOSITIF A MAXIMUM F.R.P. MT 1622M-1WR

